



Avenant à mon contrat : 39 ou 35h ?

Par **griottin**, le **10/12/2009** à **14:05**

Bonjour,rrnrnJe suis secrétaire médicale, en CDI depuis bientôt 1 an.rnL'année passée, il y avait deux médecins dans la Selarl et nous étions deux secrétaires, à 121h/mois environ.rnL'un des deux médecins étant parti, je me retrouve seule et donc amenée à travailler davantage.rnrnJe précise que le cabinet se trouve en zone touristique, et donc ouvert 7j/7 de décembre à avril (de 8h30 à 18h30); le reste de l'année, il est fermé les dimanche et jours fériés, et fermé entre 12h et 14h.rnrnOr mon employeur m'a d'abord proposé un avenant à mon contrat : 35h. ce que j'avais accepté.rnPuis, voilà qu'il me propose 39h, en me précisant les avantages des heures supplémentaires, défiscalisées pour lui comme pour moi, etc.rnrnEn sachant que je suis tout à fait d'accord pour travailler 40h/semaine pendant la saison d'hiver, mais que je ne veux pas dépasser 35h le reste de l'année, que me conseillez-vous ?rrnrnSi je signe pour 35h, les heures supplémentaires seront-elles à 25% et défiscalisées ?rrnrnQuelles seront mes obligations si je signe pour 39h ?rrnrnMon employeur m'a parlé de report d'heures sup. d'hiver sur l'été...Est-ce possible et si oui, cela doit-il apparaître dans mon contrat ?rrnrnMerci d'avance.